



# Assemblée générale

Soixante-quatorzième session

## Première Commission

10<sup>e</sup> séance plénière

Vendredi 18 octobre 2019, à 19 heures

New York

Documents officiels

*Président* : M. Llorentty Solíz..... (Bolivie (État plurinational de))

*La séance est ouverte à 15 heures.*

### Programme de travail

**Le Président** (*parle en anglais*) : Avant de poursuivre la liste des orateurs pour le débat général, je voudrais informer la Commission de la manière dont j'entends conduire la séance de ce jour. Après le débat général, suivant la pratique établie, nous entendrons des déclarations de représentants de la société civile, puis les délégations auront la possibilité de s'exprimer au titre du droit de réponse.

Conformément à la décision qu'elle a prise à sa 8<sup>e</sup> séance, le 16 octobre (voir A/C.1/74/PV.8), la Commission entendra ensuite une présentation officielle du Président du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner le rôle de la vérification dans la promotion du désarmement nucléaire et aura un échange avec lui dans un cadre informel. Puis, si elle en a le temps, la Commission se penchera sur toutes les questions d'organisation en suspens.

### Point 89 à 105 de l'ordre du jour (*suite*)

#### Débat général sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale

**M. Ja'afari** (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : C'est un plaisir pour moi de voir le représentant d'un État ami présider cette importante Commission.

Ma délégation s'associe à la déclaration prononcée par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement

des pays non alignés (voir A/C.1/74/PV.3).

Bien que la plupart des États Membres de l'ONU exhortent Israël à adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes de destruction massive (TNP), aucun de nous ne croit qu'il le fera, étant donné que les États-Unis, la Grande-Bretagne, la France, le Canada, l'Allemagne et d'autres États continuent de protéger les programmes nucléaire, militaire, biologique et chimique de ce pays. Ils aident même Israël à mettre au point ces armes, en plus de le soutenir dans son refus d'appliquer les résolutions de l'ONU concernant la non-prolifération des armes nucléaires. J'en veux pour preuve l'échec de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015, en raison de l'obstructionnisme des États-Unis, de la Grande-Bretagne et du Canada, qui a encouragé Israël à continuer de faire fi de l'opinion internationale dans son refus d'adhérer au TNP et à d'autres conventions sur l'interdiction des armes de destruction massive.

À la fin de l'année 2003, quand mon pays siégeait au Conseil de sécurité, nous avons proposé une initiative visant à libérer le Moyen-Orient de toutes les armes de destruction massive, en particulier les armes nucléaires. Toutefois, la délégation des États-Unis a menacé d'opposer son veto si nous déposions un projet de résolution sur la question. À cet égard, mon pays appelle une fois de plus les États Membres à œuvrer pour débarrasser la région du Moyen-Orient des armes nucléaires et de toutes les autres armes de destruction massive. Nous demandons

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).



également que des pressions soient exercées sur Israël pour qu'il rejoigne le TNP en tant qu'État non doté de l'arme nucléaire et soumette toutes ses installations et activités nucléaires à la surveillance de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Israël bénéficie du soutien des États qui lui ont fourni ces armes et la garantie qu'il serait protégé. Dans les années 80, le scientifique nucléaire israélien Mordechai Vanunu a révélé qu'Israël possédait et mettait au point des armes nucléaires, et que le réacteur nucléaire de Dimona était dans un état déplorable. Ce ne sont pas de fausses affirmations. La publication américaine *Foreign Policy* révélait dans un récent numéro qu'il y a 40 ans, l'Administration des États-Unis avait dissimulé le premier essai nucléaire israélien, mené le 22 septembre 1979 dans le sud de l'océan Atlantique, alors que le régime d'apartheid était encore au pouvoir en Afrique du Sud.

Fort de notre détermination à libérer le Moyen-Orient de toutes les armes de destruction massive, et en particulier les armes nucléaires, mon gouvernement condamne dans les termes les plus forts le crime qui constitue à employer des armes chimiques. Mon pays a adhéré à la Convention sur les armes chimiques afin de prouver au monde que nous sommes contre tout emploi d'armes chimiques. La Syrie remplit ses obligations découlant de la Convention, malgré des circonstances difficiles. Tout cela a été vérifié par M<sup>me</sup> Sigrid Kaag, Coordonnatrice spéciale de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), dans son rapport au Conseil de sécurité en juin 2014. La République arabe syrienne s'est acquittée de toutes ses obligations en démolissant tous les sites de production d'armes chimiques. Mon pays continue de discuter des questions relatives à la déclaration nationale syrienne dans le contexte de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, comme n'importe quel autre État partie à la Convention.

Mon pays a adressé plus de 180 lettres au Secrétaire général, au Conseil de sécurité, au Mécanisme d'enquête conjoint de l'OIAC et de l'ONU et au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004), ainsi qu'à ses comités antiterroristes. La première lettre a été envoyée quatre mois avant la première attaque chimique contre Khan el-Assal, dans la région d'Alep, en mars 2013. Dans ces lettres, nous confirmions nos craintes que des États parrainant le terrorisme ne fournissent des armes chimiques à des groupes terroristes puis accusent la Syrie d'avoir utilisé ces armes, ce qui s'est effectivement produit comme nous nous y attendions. Les lettres comportaient des informations précises sur la possession d'armes chimiques toxiques par des organisations terroristes prévoyant de

les employer contre des civils et des militaires à la faveur d'arrangements avec les services de renseignement de pays hostiles au mien. Il a par ailleurs été fourni à Daech et au Front el-Nosra des substances chimiques toxiques via les frontières entre la Turquie et la Syrie, avec le concours direct, à l'époque, de l'organisation saoudienne de Bandar bin Sultan. Les lettres expliquaient l'implication de plusieurs gouvernements qui avaient donné pour instruction à ces organisations terroristes d'utiliser du chlore et d'autres substances toxiques dans les zones qu'elles contrôlaient, en vue de prendre des photographies et de réaliser des vidéos pour accuser l'armée syrienne d'y avoir eu recours et jeter ainsi l'opprobre sur le Gouvernement syrien. De plus, divers États ont créé une plateforme médiatique pour les groupes armés terroristes connus sous le nom de Casques blancs, ce qui leur a valu un Oscar. Ils ont aidé les dirigeants terroristes à fuir la Syrie par le Golan syrien occupé, avec le soutien d'Israël, et les ont réinstallés dans les capitales de différents pays occidentaux.

Nous insistons sur le fait que les États Membres doivent s'acquitter de leur responsabilité, à savoir mettre fin à la contrebande d'armes, de munitions et de matériel connexe, ainsi que d'armes chimiques toxiques. Ils doivent faire cesser le passage clandestin d'activistes et de terroristes par les frontières des voisins de la Syrie. C'est un avertissement : tôt ou tard, le fléau du terrorisme se retournera contre les gouvernements qui le parrainent. Ils ne s'en sortiront pas en privant leurs terroristes de leur nationalité ni en refusant de les rapatrier et de les faire comparaître en justice pour leurs crimes.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'observateur de l'État observateur du Saint-Siège.

**Mgr Auza** (Saint-Siège) (*parle en anglais*) : Je vous félicite, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence, et vous assure de notre coopération dans la conduite des travaux indispensables menés par la Première Commission pour promouvoir la paix et la sécurité internationales.

Notre discussion sur le désarmement général et complet intervient au lendemain de manifestations de premier plan tenues durant la semaine de haut niveau de l'Assemblée générale, qui s'est récemment achevée, à savoir, la onzième Conférence visant à faciliter l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et la séance plénière de haut niveau de l'Assemblée générale consacrée à la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires. S'agissant de cette dernière, je tiens à me référer une nouvelle fois aux

paroles que le pape François a adressées aux participants d'un colloque organisé en 2017 au Vatican, affirmant que

« la menace de l'emploi [d'armes nucléaires], tout comme leur possession même, doit être fermement condamnée, car elles existent au service d'une mentalité de la peur qui nuit non seulement aux parties en conflit mais aussi à la race humaine tout entière ».

Le pape a engagé la communauté internationale à ne pas se laisser aveugler par la fausse impression de sécurité donnée par les armes nucléaires et autres armes de destruction massive, mais plutôt, en tant que membres de notre seule et unique famille humaine, à baser la sécurité sur les principes fondamentaux de la fraternité et de la solidarité universelles.

La Commission examine un large éventail de concepts et de propositions spécifiques pour parvenir à l'élimination des armes nucléaires. Le Saint-Siège invite instamment à les étudier en détail dans le but de mettre en place, dans la mesure du possible par consensus, des initiatives réalisables pour réduire la prééminence des armes nucléaires dans la sécurité mondiale au moyen de mesures vérifiables qui soient propres à la concrétisation à terme d'un monde sans armes nucléaires. Ma délégation exhorte les gouvernements possédant des armes nucléaires à reconsidérer tout plan tendant à moderniser leurs moyens nucléaires, qu'il soit question de missiles, d'aéronefs, de sous-marins ou d'ogives. L'évolution que nous constatons risque d'accroître au lieu de le réduire le rôle des armes nucléaires dans la sécurité mondiale. Le Saint-Siège exhorte également tous les gouvernements concernés à ratifier le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, afin qu'il puisse enfin prendre effet comme rempart contre le développement de nouvelles armes nucléaires et comme complément nécessaire au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP).

Le système des Nations Unies ne manque pas de forums où examiner et négocier les éléments du désarmement nucléaire. La Commission du désarmement compte à son ordre du jour actuel le désarmement nucléaire et les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales. Elle est bien placée pour atteindre ses objectifs. De fait, les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales renforceront la stabilité en protégeant les dispositifs de suivi et de vérification qui contribuent à faire en sorte que les obligations en matière de désarmement fonctionnent de façon fiable.

En même temps, il est malheureux que la Conférence du désarmement soit incapable depuis des années de s'accorder sur de nouvelles mesures à l'appui de l'élimination des armes nucléaires. Ses membres ont la lourde responsabilité de travailler ensemble pour sortir de cette impasse. La montée des tensions en Asie du Sud augmente les risques de conflit armé entre voisins dotés de l'arme nucléaire. Des accords visant à faire cesser la production de matières fissiles pour la production d'armes nucléaires contribueraient à réduire ces risques. Tous les États dotés d'armes nucléaires sont membres de la Conférence du désarmement. Avec plus de détermination, la Conférence pourrait entamer des négociations sur une action à engager pour adopter un nouveau paradigme qui débarrasserait le monde des armes nucléaires. En outre, il faudrait négocier des modifications concernant les forces classiques liées aux armes nucléaires aux fins de dissuasion. Les forces nucléaires comme les forces classiques tombent sous le coup du TNP, dont l'article VI exige la réalisation du désarmement nucléaire dans le contexte d'un désarmement général et complet sous un contrôle international strict et efficace.

Pour terminer, je tiens à mettre en avant le Partenariat international pour la vérification du désarmement nucléaire, auquel le Saint-Siège participe en qualité d'observateur. Cet important effort de renforcement de la confiance, qui est en cours depuis un certain temps, apporte des contributions aux mécanismes de vérification qui œuvrent en faveur de l'objectif consistant à renforcer la sécurité mondiale sans s'appuyer sur les armes nucléaires.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'observateur de l'État observateur de Palestine.

**M. Bamy** (État de Palestine) (*parle en anglais*) : Au nom de l'État de Palestine, je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que les membres du Bureau, de votre élection et à vous assurer de notre pleine coopération.

L'État de Palestine fait siennes les déclarations prononcées par les représentants de l'Indonésie et de la Tunisie, respectivement au nom du Mouvement des pays non alignés et du Groupe des États arabes (voir A/C.1/74/PV.3).

Toutes les armes de destruction massive doivent être interdites, car leur emploi est incompatible, en tout temps et en toutes circonstances, avec les règles du droit international, notamment le droit international humanitaire, y compris les principes cardinaux d'humanité et de distinction. Rien ne saurait justifier le

statut exceptionnel dont les armes nucléaires continuent de jouir par rapport aux autres armes de destruction massive, en particulier quand on considère qu'elles sont les plus dangereuses et les meurtrières, et celles qui frappent le plus sans discrimination. Étant donné qu'il n'existe aucune situation où l'emploi d'armes nucléaires peut être compatible avec le droit international et la Charte des Nations Unies, leur existence même est illégale. L'élimination totale des armes nucléaires est un impératif moral, juridique et de survie pour nous préserver de la menace existentielle que ces armes font peser et des incidences humanitaires et environnementales catastrophiques qu'elles auraient s'il l'on y avait recours.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) ne se rapporte pas seulement à la non-prolifération des armes nucléaires, mais également au désarmement nucléaire. Il était censé constituer un point de départ vers le désarmement nucléaire, non un fait accompli qui justifierait la possession d'armes nucléaires pour une durée indéfinie. Le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires a été mis au point afin de promouvoir le désarmement nucléaire par l'intermédiaire de l'application directe de l'article VI du TNP, de telle sorte que les deux instruments sont complémentaires.

L'État de Palestine est déterminé à contribuer au processus de désarmement international, qui est crucial pour la paix régionale et internationale et forme un des grands objectifs qui ont présidé à la création même de l'ONU. À cet égard, il est fier d'avoir participé et activement aidé à l'élaboration de l'instrument phare et historique que constitue le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, adopté en 2017. Nous sommes également fiers d'avoir adhéré aux textes pertinents qui interdisent les autres armes de destruction massive. Cette année, l'État de Palestine a par ailleurs signé un accord de garanties généralisées avec l'Agence internationale de l'énergie atomique.

La création d'une zone exempte d'armes nucléaires et toutes autres armes de destruction massive au Moyen-Orient est capitale pour la paix et la sécurité internationales ainsi que pour la sécurité régionale. Elle concerne donc la communauté internationale dans son ensemble et serait une contribution importante au désarmement nucléaire. Vingt-quatre ans après l'adoption de la résolution de 1995 sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient, et neuf ans après le Plan d'action adopté par la Conférence d'examen du TNP en 2010, il est grand temps d'engager une action vigoureuse et il faudrait que cela se fasse avant et pendant la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur

la non-prolifération des armes nucléaires en 2020. Nous insistons sur la responsabilité particulière qui incombe aux coauteurs de la résolution de 1995 dans la promotion de son application.

Nous soulignons l'importance de la Conférence des Nations Unies sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, qui doit se tenir en novembre sous la présidence de la Jordanie, en application de la décision 73/546 de l'Assemblée générale, et nous exhortons toutes les parties à participer de bonne foi à cette conférence inclusive, qui est ouverte à tous les États de la région et dont les décisions seront prises par consensus. La décision d'une partie de s'exclure de la Conférence ou de la boycotter ne peut être attribuée qu'à la politique de longue date de ce pays qui consiste à faire obstacle à la création d'une telle zone, en tant que seule partie de la région à avoir illégalement acquis des armes nucléaires et qui persiste à refuser d'adhérer au TNP. Nul ne peut prétendre qu'il est trop tôt pour organiser cette conférence, qui arrive enfin, avant qu'il ne soit trop tard.

L'État de Palestine est profondément préoccupé par la production et le commerce international sans cesse croissants d'armes, y compris d'armes classiques, dont beaucoup sont utilisées de façon aveugle et disproportionnée, et ce aux dépens d'autres objectifs pressants, dont l'élimination de la pauvreté et la promotion du développement. L'État de Palestine a adhéré au Traité sur le commerce des armes et entend vivement continuer à coopérer avec tous les États parties pour garantir sa mise en œuvre, notamment en appliquant l'interdiction du transfert d'armes classiques, de munitions et de pièces et composantes, si ces articles peuvent être utilisés pour commettre des atrocités telles que des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre, y compris des attaques contre des biens civils et des civils protégés en tant que tels.

La Palestine insiste aussi sur notre responsabilité partagée et collective de préserver et de protéger les espaces réels et virtuels qui appartiennent à toute l'humanité, y compris le cyberspace et l'espace extra-atmosphérique. Pour promouvoir la coopération et défendre la paix et la sécurité internationales, il est essentiel de veiller à ce que l'espace extra-atmosphérique soit un endroit sûr, dédié à la recherche-développement et à notre progrès humain collectif.

Pour terminer, nous réaffirmons notre plein appui aux travaux de la Commission et à la présidence, et nous exhortons tous les États à agir en se fondant sur des principes et avec détermination pour qu'elle puisse

atteindre son objectif ultime qui est de parvenir à un monde plus pacifique et plus stable.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'observatrice de la Ligue des États arabes.

**M<sup>me</sup> Elarja Flitti** (Ligue des États arabes) (*parle en arabe*) : Pour commencer, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence de la Première Commission à la présente session. Je réaffirme notre confiance dans votre sagesse et votre expérience diplomatique pour assurer le succès des travaux de la Commission, et je souligne l'appui sur lequel vous-même et le Bureau pouvez compter de la part de la Ligue des États arabes.

La Ligue se rallie à la déclaration prononcée par le représentant de la Tunisie au nom du Groupe des États arabes (voir A/C.1/74/PV.3).

La Première Commission est le forum multilatéral le plus efficace pour donner effet aux objectifs, principes et engagements sur lesquels la communauté internationale s'est accordée en ce qui concerne un désarmement général et complet. Elle contribue également à réunir un consensus sur la promotion de la sécurité à l'échelle tant régionale qu'internationale. Dans ce contexte, en tant qu'organisation régionale, la Ligue des États arabes a toujours soutenu les principes et les valeurs de l'ONU quant au maintien de la paix, de la sécurité et de la stabilité internationales, que l'on ne saurait en aucun cas réaliser sans l'élimination complète des armes nucléaires, chimiques et biologiques, une maîtrise totale des armes classiques et la mobilisation des énormes ressources humaines et financières ainsi libérées pour accélérer les processus de développement des pays.

Forte de l'aspiration et de l'attachement de ses membres à garantir la paix et la sécurité internationales et régionales, la Ligue des États arabes a toujours su montrer qu'elle était en faveur d'un désarmement intégral, y compris s'agissant des armes nucléaires et des autres armes de destruction massive, non seulement en faisant constamment la promotion du régime de non-prolifération par son adhésion au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), mais aussi en s'efforçant inlassablement de contribuer à la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes de destruction massive, à l'image d'autres zones régionales de ce genre. Nous participons de manière continue et active à tous les forums régionaux et internationaux qui appellent à la création d'une telle zone, y compris un certain nombre de conventions et de traités

internationaux. Nous prenons également part, de façon constructive, efficace et durable, à toutes les conférences pertinentes consacrées au désarmement.

Malheureusement, il y a dans la région des parties qui ne sont pas attachées à appliquer les résolutions et décisions de l'ONU visant à créer une telle zone. Par ailleurs, certains États dotés d'armes nucléaires refusent d'adopter des calendriers précis pour la mise en œuvre de leurs engagements internationaux concernant l'élimination totale de leurs arsenaux nucléaires. Dans ce contexte, nous demeurons préoccupés par l'absence prolongée de progrès tangibles dans le domaine du désarmement nucléaire et du respect des engagements pris en ce sens, qui intensifie notre crainte de ne pas être à même de parvenir à l'universalité du TNP. Plus que jamais, nous avons besoin que les instances internationales traitant des questions de désarmement redoublent d'efforts pour redynamiser leur crédibilité, pierre angulaire du système international de sécurité et de non-prolifération, surtout après l'échec de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération nucléaire en 2015 à produire un document final, trois États parties au Traité ayant violé le principe du consensus.

Les membres de la Ligue des États arabes ont approuvé la décision 73/546 de l'Assemblée générale, relative à la convocation d'une conférence des Nations Unies sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive. Cela représente de notre part une contribution de fond au succès de la Conférence d'examen de 2020, qui sera axée sur l'application de la résolution de 1995 et la suite donnée aux Conférences d'examen de 2000 et de 2010 concernant le Moyen-Orient.

Le succès de la Conférence d'examen dépend du respect par les États Membres de leurs obligations régionales et internationales. Malheureusement, toutefois, Israël répudie toujours ces obligations et rejette la possibilité d'accéder au TNP et d'adhérer aux accords de garanties généralisées de l'Agence internationale de l'énergie atomique pour ce qui a trait à ses installations nucléaires. La Ligue des États arabes encourage par conséquent tous les pays qui ont été invités à participer à la première Conférence des Nations Unies sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive à faire prévaloir les intérêts internationaux et régionaux sur les politiques individuelles de courte vue. Nous exhortons les cinq États nucléaires, en particulier les trois États dépositaires, à jouer le rôle qui est attendu d'eux. Nous demandons

également à Israël de reconsidérer sa décision de ne pas prendre part à la Conférence, dont les travaux seront basés sur le consensus entre les États de la région, conformément aux directives de 1999 de la Commission du désarmement.

Par l'intermédiaire de ses comités ministériels compétents en matière de désarmement et de sécurité régionale, ainsi que des coordonnateurs nationaux de ses États membres en charge de la maîtrise des armes classiques, la Ligue des États arabes a toujours mis l'accent sur la promotion du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, sans préjudice du droit légitime de ses membres d'acquiescer les armes classiques nécessaires. Nous appelons aussi à la promotion de la coopération internationale dans le domaine de la cybersécurité, qui est de plus en plus importante pour atteindre notre but ultime consistant à lutter contre le terrorisme et l'extrémisme violent dans les situations où l'on a perdu le contrôle sur le flux des armes classiques et où celles-ci sont tombées entre les mains de groupes terroristes.

Nous estimons que l'espace extra-atmosphérique fait partie du patrimoine commun de l'humanité, non de celui de tel ou tel État à titre individuel. Le maintien de sa sûreté et de sa disponibilité pour une utilisation pacifique sera de la responsabilité de la communauté internationale à chaque génération. Nous rejetons totalement toute incitation ou mesure tendant à déclencher une course aux armements ou à régler des différends dans l'espace. La communauté internationale devrait promouvoir toutes les conventions pertinentes relatives aux efforts déployés pour améliorer les utilisations pacifiques de l'espace, organiser ces activités et adopter un instrument international juridiquement contraignant qui interdise les armes dans l'espace, de même que prévenir une course aux armements et empêcher qu'une telle évolution puisse donner les moyens d'attaquer des objets dans l'espace, tels que des satellites et des structures spatiales. Dans ce contexte, la Ligue des États arabes accueille avec satisfaction et encourage par l'intermédiaire de ses États membres toutes les discussions thématiques du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'étudier de nouvelles mesures concrètes de prévention d'une course aux armements dans l'espace, en ce qui concerne la formulation d'éléments objectifs aux fins d'un instrument contraignant ayant pour principal but d'interdire une course aux armements dans l'espace, conformément à la résolution 72/250 de l'Assemblée générale.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'observateur du Comité international de la Croix-Rouge.

**M. Mardini** (Comité international de la Croix-Rouge) (*parle en anglais*) : Je lirai une version abrégée de la déclaration du Comité international de la Croix-Rouge (CICR). Le texte intégral sera disponible à la fois sur le portail PaperSmart et sur le site Web du CICR.

Intervenant sur fond de souffrances indicibles dues aux conflits armés, notamment dans certaines parties du Moyen-Orient et de l'Afrique, le soixante-dixième anniversaire des Conventions de Genève de 1949 nous rappelle avec force que même les guerres ont des limites. Il nous rappelle aussi que le droit international humanitaire établit un équilibre délicat entre la nécessité militaire et les impératifs humanitaires. La conscience du fait que les besoins militaires ne peuvent jamais justifier l'emploi d'armes inhumaines ou aveugles sous-tend également la maîtrise des armements et le désarmement.

L'an prochain marquera un anniversaire plus sombre, les 75 ans de la première utilisation d'armes nucléaires, à Hiroshima et Nagasaki. Ces événements horribles ont laissé une marque indélébile sur la conscience de l'humanité. Le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge a témoigné de la dévastation de ces villes et de l'ampleur inimaginable de la souffrance humaine causée par les bombes atomiques, y compris les effets à long terme de l'exposition aux rayonnements pour des dizaines de milliers de survivants. Notre connaissance directe de ces conséquences humanitaires catastrophiques, notre incapacité à fournir une assistance humanitaire adéquate aux victimes d'une attaque nucléaire et l'incompatibilité générale des armes nucléaires avec le droit international humanitaire étayent depuis 1945 nos appels à l'interdiction et à l'élimination des armes nucléaires.

Le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires offre l'espoir d'un avenir sans armes nucléaires. L'interdiction complète qu'il prévoit est un pas longtemps attendu et essentiel sur la voie de l'application de l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). En signant et ratifiant le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, les États envoient le message clair que tout emploi, toute menace d'emploi ou toute possession de telles armes est inacceptable sur les plans humanitaire, moral et juridique. Ce message est plus que jamais nécessaire dans un monde où le risque d'emploi d'armes nucléaires va croissant. L'érosion du cadre de maîtrise des armements et de désarmement nucléaires signe un

glissement profondément préoccupant vers une nouvelle course aux armes nucléaires.

La Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2020 sera une occasion capitale de mettre en œuvre des engagements pris de longue date en ce qui concerne la réduction des risques, et d'arrêter et inverser le cours de la nouvelle course aux armes nucléaires. Le TNP a été adopté pour éviter la dévastation qui s'abattrait sur toute l'humanité en cas de guerre nucléaire. Le CICR exhorte tous les États parties au TNP, quelles que soient leurs vues concernant le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, à trouver un terrain d'entente dans la logique humanitaire qui a autrefois présidé à l'élaboration du TNP.

Les progrès de la science et de la technologie, que ce soit dans l'informatique, l'intelligence artificielle et la robotique ou la chimie, la biologie et les techniques des matériaux, sont peut-être inévitables, mais leur militarisation ne l'est pas. C'est un choix qui doit être fait sur la base de considérations humanitaires, juridiques, militaires et éthiques. Il doit être fondé sur des évaluations réalistes des technologies et de leur impact humanitaire réel et prévisible en temps de conflit armé. Ces dernières années, des cyberattaques sophistiquées ont réussi à perturber la fourniture de services essentiels à la population civile, tels que les soins de santé, l'électricité et les systèmes d'approvisionnement en eau. Dans notre monde de plus en plus numérisé, il semblerait que de telles attaques soient sans cesse plus fréquentes et que leurs effets risquent de s'aggraver.

Le CICR est conscient que les caractéristiques singulières du cyberspace soulèvent des questions quant à l'interprétation et à l'application des règles du droit international humanitaire. Il publiera bientôt un exposé de principes sur le droit international humanitaire et les cyberopérations durant les conflits armés, à l'attention du Groupe de travail à composition non limitée sur les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale et du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les moyens de favoriser le comportement responsable des États dans le cyberspace dans le contexte de la sécurité internationale. Nous accueillons avec satisfaction le travail important de ces organes et nous les engageons vivement à affirmer que le droit international humanitaire impose des limites à l'utilisation des cyberopérations en temps de conflit armé. Cela ne veut pas dire que de nouvelles règles ne sont pas nécessaires, mais que, s'il en est défini de nouvelles, elles doivent faire fond sur le droit existant et le renforcer.

L'inquiétude du CICR au sujet des systèmes d'armes autonomes, notamment ceux qui incorporent de l'intelligence artificielle et un apprentissage par la machine, tient à la question de la perte de contrôle humain sur l'emploi de la force, qui ferait peser des risques graves sur les personnes protégées lors des conflits armés – tant les civils que les combattants qui ont déposé les armes – et présenterait un danger en termes de violations du droit international humanitaire, tout en soulevant des préoccupations éthiques fondamentales quant au fait de laisser des capteurs et des logiciels prendre des décisions de vie ou de mort. Au vu des caractéristiques des systèmes d'armes autonomes, qui choisissent et attaquent des cibles sans intervention humaine, et des problèmes juridiques et éthiques inédits qu'elles posent, le CICR persiste à appeler les États qui sont membres du Groupe d'experts gouvernementaux sur les technologies émergentes dans le domaine des systèmes d'armes létaux autonomes à fixer des limites à l'autonomie des systèmes d'armes. Nous engageons les États à déterminer le type et le degré de contrôle humain requis pour assurer la conformité avec le droit international humanitaire et l'acceptabilité sur le plan moral.

Avec l'urbanisation croissante de la guerre, le CICR est alarmé par les préjudices directs et indirects dévastateurs qui sont causés aux civils par l'emploi d'armes explosives à impact large dans des zones peuplées. Le 18 septembre, le Président du CICR et le Secrétaire général de l'ONU ont appelé ensemble les États et toutes les parties à des conflits armés à éviter l'emploi de telles armes dans les zones peuplées, en raison de la forte probabilité d'effets aveugles. Ils ont exhorté les États à adopter des politiques et des pratiques visant à renforcer la protection des civils et à faciliter le respect du droit international humanitaire dans les contextes de guerre urbaine. Le CICR se félicite de tous les efforts déployés à cette fin, notamment la Conférence de Vienne sur la protection des civils en temps de conflit urbain, récemment tenue en Autriche, où un grand nombre d'États ont exprimé leur appui ferme à l'élaboration d'une déclaration politique pour remédier aux préjudices causés aux civils par les armes explosives dans les zones peuplées. Une déclaration politique peut être un puissant outil pour donner lieu à des progrès tangibles, à condition qu'elle contienne des engagements forts et sans équivoque à changer de comportement et à mettre fin à la vague de morts et de souffrances parmi les civils.

Enfin, le CICR invite instamment les États à saisir l'occasion offerte par la prochaine Conférence d'examen de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel le mois prochain et celle de la Convention sur les armes

à sous-munitions en 2020, présidées respectivement par la Norvège et par la Suisse, pour adhérer à ces traités de droit international humanitaire cruciaux. En honorant la promesse d'un monde débarrassé des mines antipersonnel et des armes à sous-munitions, on sauvera des vies, des membres et des moyens de subsistance.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur inscrit sur la liste pour le débat général. La Commission va maintenant entendre les déclarations des représentants d'organisations non gouvernementales. Je demande à tous les orateurs de bien vouloir être brefs et de limiter la durée de leur intervention à trois minutes.

Conformément à la pratique établie de la Commission, je vais à présent suspendre la séance pour nous permettre de poursuivre dans un cadre informel.

*La séance, suspendue à 15 h 40, est reprise à 16 h 35.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je vais maintenant donner la parole aux délégations qui ont demandé à exercer leur droit de réponse. Je rappelle à toutes les délégations que la première intervention est limitée à 10 minutes et la seconde à cinq minutes.

**M. Belousov** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je suis un peu en retard pour demander ce droit de réponse, vu que je souhaite m'exprimer au sujet de la déclaration faite la semaine dernière par le représentant des États-Unis (voir A/C.1/74/PV.3), dans laquelle il a suggéré que la délégation russe devrait jouer de son influence sur les autorités syriennes pour obtenir qu'elles s'abstiennent d'employer des armes chimiques. Je tiens à rappeler à nos collègues américains que c'est la Fédération de Russie qui est à l'origine de la démilitarisation chimique de la Syrie, en 2013. C'est nous qui avons pu persuader le Gouvernement syrien d'adhérer à la Convention sur les armes chimiques. En outre, notre pays a participé activement aux opérations internationales conduites pour détruire l'arsenal chimique syrien et contribué ainsi de manière sérieuse et notable au règlement de cette question complexe. Je veux aussi leur rappeler les conditions difficiles dans lesquelles la destruction des armes chimiques de la Syrie a eu lieu, à savoir, la guerre en cours dans la majeure partie du pays. À cet égard, grâce à l'assistance de la Russie, la Syrie a pu se débarrasser d'un des types les plus dangereux d'armes de destruction massive. L'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) a confirmé ce fait, si important pour les organisations internationales et régionales.

Nous avons donc été étonnés par la déclaration du représentant des États-Unis, qui est convaincu que les autorités syriennes emploient actuellement des armes chimiques. Toutefois, cette conviction frise la croyance aveugle dans la justesse de ses conclusions, et dans l'impartialité et l'objectivité des documents et rapports des organes qui sont chargés d'enquêter sur les incidents chimiques en Syrie. Cette croyance aveugle empêche les États-Unis d'analyser objectivement les informations qui figurent dans ces rapports et d'envisager d'autres opinions et évaluations du travail des organes internationaux compétents et les informations qu'ils ont rassemblées.

Je rappelle par ailleurs que la Fédération de Russie souligne souvent combien il est essentiel de maintenir une chaîne de responsabilité et d'intégrité dans la collecte des preuves en cas d'emploi d'armes chimiques, comme stipulé dans la Convention sur les armes chimiques. Nous soulignons souvent aussi que la chaîne de responsabilité et d'intégrité est régulièrement violée dans la préparation de rapports sur la base desquels des conclusions hâtives sont tirées au sujet de l'emploi d'armes chimiques par les autorités syriennes. Une partie du travail portant sur les cas individuels d'emploi de substances chimiques nocives en Syrie est maintenant fondée sur des preuves contradictoires, douteuses et parfois simplement absurdes qui sont citées dans le cadre de l'action de l'Équipe d'enquête et d'identification de l'OIAC.

Pour gagner du temps, je ne parlerai pas de la légitimité de cet organe, qui a été créé sur l'insistance des États-Unis et de leurs alliés. Je dirai simplement que nous avons de gros doutes quant à l'objectivité et à l'impartialité de l'Équipe d'enquête et d'investigation, qui entame ses activités sur des bases très contestables. En outre, la conviction inébranlable des États-Unis que les autorités syriennes sont coupables empêche nos collègues américains d'accepter les preuves apportées par la Russie, la Syrie et des experts indépendants, à savoir, des informations sur des organisations terroristes basées en Syrie qui ont trouvé le moyen d'accéder à des technologies, matières et composantes utilisées pour fabriquer des armes chimiques. Nos informations concernant des actes de provocation planifiés par des terroristes utilisant des produits chimiques dangereux ou des armes chimiques continuent d'être ignorées.

J'insiste sur le fait que, comme la communauté internationale dans son entier, nous voyons dans l'emploi d'armes chimiques une violation extrêmement grave de la Convention sur les armes chimiques et estimons que les auteurs de tels actes barbares doivent rendre des comptes.

Cependant, nous demandons aux États-Unis d'aborder ces questions de manière objective, impartiale et, surtout, exacte. Après tout, le fait de mener des enquêtes et de tirer des conclusions quelles qu'elles soient sur la base de leurs résultats peut avoir de graves conséquences pour les innocents. De plus, la création de l'Équipe d'enquête et d'identification dans le cadre de l'OIAC et les décisions prises pour la mettre en place contreviennent à l'autorité du Conseil de sécurité. En tant que membre permanent du Conseil de sécurité, les États-Unis devraient comprendre l'ampleur de la responsabilité associée à des décisions si lourdes et, lorsqu'il est question d'enquêter sur des incidents chimiques, il faudrait une approche objective et des assurances que toutes les obligations prévues dans la Convention sur les armes chimiques soient respectées.

**M. Wood** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je m'excuse de prendre la parole et je serai bref. La réalité est que la Syrie n'a pas encore fourni de bilan complet de la destruction de ses stocks d'armes chimiques. Je continuerai d'exhorter mon collègue russe à redoubler d'efforts pour persuader la Syrie de communiquer plus volontiers des chiffres à cet égard. La Syrie a employé des armes chimiques contre son peuple à plusieurs reprises. C'est un fait. Il n'y a plus aucune raison d'en débattre. Enfin, je tiens à préciser qu'au cours de l'année écoulée il est devenu clair que la Syrie n'était pas le seul État à avoir employé des armes chimiques en violation de ses obligations au titre de la Convention sur les armes chimiques.

**M. Hallak** (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Le représentant des États-Unis nous surprend à chaque fois par la manière dont il parle de ses convictions et par ses accusations creuses contre la Syrie. Les seuls faits que le monde entier connaisse, c'est que les États-Unis ont utilisé des armes nucléaires, biologiques et chimiques, en plus d'avoir employé nombre d'armes interdites à l'échelle internationale, telles que du phosphore blanc, dont ils se sont servis contre des civils dans mon pays. Là est la vérité toute simple que tout le monde connaît.

Le problème de l'emploi de substances chimiques comme arme sur les territoires syriens est un vrai problème, et nous le condamnons. Néanmoins, la question est de savoir comment les terroristes ont obtenu ces armes chimiques et qui les a formés à leur utilisation. Comme nous l'avons déjà indiqué, nous avons fourni au Conseil de sécurité – dont les États-Unis sont un des membres permanents – des informations attestant de la présence d'experts des États-Unis sur le territoire syrien et dans des pays voisins, qui forment des terroristes à fabriquer et employer des armes chimiques.

Il semble ironique que les États-Unis aient opté pour l'égalité entre les sexes, comme on dit. En septembre 2016, ils ont envoyé deux expertes en substances chimiques en Syrie. Elles ont quitté notre territoire et sont entrées dans un pays voisin le 6 septembre. Pendant qu'elles se trouvaient en Syrie, elles ont formé et aidé les terroristes du Front el-Nosra et ceux d'un groupe affilié à la préparation et à l'emploi de substances chimiques. Ce sont des faits, et nous avons dit que nous étions prêts à fournir les noms des personnes concernées et les photographies où elles apparaissent. Les Administrations américaines successives ont téléguidé des terroristes tout en mettant à leur disposition des substances chimiques toxiques, soit en les envoyant directement sur le territoire, soit en les expédiant depuis telle ou telle zone contrôlée par des terroristes. Quand les terroristes ont fait l'acquisition de vastes quantités de ces armes, comme quand, à un moment, ils ont reçu 50 roquettes équipées de têtes nucléaires, l'Administration des États-Unis a pris part à la distribution et à la répartition de ces armes, décidant quel groupe aurait cinq, sept ou 15 roquettes, et ainsi de suite. Voilà, entre autres, un des rôles que l'Administration des États-Unis a joués.

De plus, l'Administration des États-Unis a supervisé le tournage de films qui mettent en scène des incidents chimiques en vue d'accuser la République arabe syrienne et de calomnier le Gouvernement syrien, ainsi qu'ils l'ont fait en 2018. Le rapport technique de Ian Henderson, fonctionnaire de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, a donné des détails sur l'incident présumé à Douma (Syrie) en avril 2018, mettant au jour des éléments prouvant clairement que les attaques avaient été montées de toutes pièces par les États-Unis, la Grande-Bretagne et la France afin de leur permettre de lancer une agression vicieuse contre mon pays. Ce sont des faits, contrairement aux affirmations des représentants des États-Unis.

**M. Wood** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je vais être bref. C'est un jour comme un autre à la Première Commission : le représentant du régime syrien continue de mentir. Les terroristes qui ont employé des armes chimiques en Syrie ne sont autres que ceux qui se trouvent au pouvoir à Damas, et ils finiront par être tenus de répondre de leurs actes. J'encourage les alliés et les soutiens de la Syrie à cesser leur appui à ce régime. S'ils ne le font pas, l'histoire les jugera en conséquence. Enfin, le représentant syrien a accusé les États-Unis de calomnier le Gouvernement syrien. Nous n'avons pas besoin de calomnier le régime syrien. Celui-ci ternit bien mieux sa réputation lui-même que nous pourrions jamais le faire.

**M. Belousov** (Fédération) (*parle en russe*) : Je suis obligé de prendre à nouveau la parole pour dire que la Fédération de Russie mène sa politique étrangère sur la base des principes de coopération, de collaboration sur un pied d'égalité avec les pays partenaires et de respect des intérêts de ces pays et partenaires, et non sur le principe consistant à faire pression sur autrui, comme c'est typiquement le cas de la politique étrangère des États-Unis.

Si les États-Unis le veulent, je peux parler aux représentants de la République arabe syrienne ici présents et leur demander de coopérer étroitement avec l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et son secrétariat technique et avec les États parties à la Convention sur les armes chimiques afin de dissiper toutes les préoccupations concernant le dossier chimique syrien et toutes les affirmations qui ont été faites au sujet des incidents chimiques en Syrie au cours de ces dernières années. Toutefois, je ne le ferai pas, pour une raison bien simple. Depuis qu'elle a rejoint l'OIAC, la Syrie a constamment démontré qu'elle était disposée à coopérer honnêtement, ouvertement et pleinement avec elle de manière à régler toutes les questions existantes ou émergentes concernant le dossier chimique syrien. Mon appel n'aurait donc aucune valeur.

Les autorités syriennes font actuellement tout leur possible pour confirmer que la Syrie est une partie honnête et fiable à la Convention sur les armes chimiques. Le seul obstacle au règlement des questions relatives au dossier chimique syrien réside dans la politique de manipulation des dirigeants de l'OIAC que nous voyons depuis quelques années de la part des États-Unis, et dont l'attaque chimique perpétrée à Douma est une illustration claire. La Fédération de Russie a fourni des preuves indiscutables et fiables sur le fait que l'incident avait été mis en scène. Néanmoins, le Secrétariat technique de l'OIAC, sous la direction des États-Unis, a refusé d'examiner de manière objective et impartiale les informations que nous présentions donnant de la preuve indiscutable que l'incident avait été mis en scène. Selon nous, c'est une des principales raisons pour lesquelles voilà maintenant des années que nous traitons du dossier chimique syrien à La Haye et ici-même.

**M. Hwang** (France) : J'ai hésité à rentrer dans ce débat mais, puisque le représentant de la République arabe syrienne a cité mon pays, je crois que je me sens obligé d'y répondre. Je vais être assez bref, puisque la dernière fois que j'ai eu l'occasion de m'exprimer sur ce sujet, j'ai dit à peu près tout ce qu'il fallait dire.

En deux mots, nous savons bien qu'il y a un pays, qui est la Syrie, qui est soutenu par un autre pays qui est membre permanent du Conseil de sécurité. Ces deux pays cherchent à fermer le dossier de l'utilisation d'armes chimiques en Syrie, à le clore. Ces deux pays n'y parviennent pas, donc essaient d'inventer un narratif et de réécrire l'histoire. Il est clair que, comme l'a dit mon collègue des États-Unis, l'histoire jugera, et l'histoire jugera sévèrement les auteurs de ces crimes, mais l'histoire jugera aussi ceux qui ont couvert ces crimes, soit de façon opérationnelle, soit politiquement, à l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), au Conseil de sécurité, mais aussi dans toutes les autres enceintes qui seront saisies de cette question.

Un point sur la question de l'impartialité des enquêtes qui ont été menées par les différentes organisations, et en particulier l'OIAC, mais aussi le Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies : ces deux mécanismes d'enquête se sont fondés, dans l'élaboration et dans la rédaction de leurs rapports, sur une méthodologie d'une très grande rigueur, avec des standards les plus élevés sur le plan technique. Personne sauf une poignée de pays n'a mis en question l'impartialité, qui est le fondement de leur travail, et personne n'a remis en cause la garantie du professionnalisme de leurs enquêtes. Ce qui s'est passé, c'est que, quand le Mécanisme d'enquête conjoint, à la fin de 2017, a sorti un rapport (S/2017/904, annexe) reconnaissant la responsabilité du régime syrien dans deux attaques en Syrie, un membre du Conseil de sécurité, et ce n'est pas une coïncidence, a refusé de renouveler le mandat de ce mécanisme d'attribution de responsabilité. Voilà où nous en sommes. Il n'y a pas que les États-Unis qui ont soutenu la mise en œuvre d'un mécanisme d'attribution des responsabilités à l'OIAC. Mon pays également l'a fait. Un grand nombre de pays – en fait, la majorité des États parties à la Convention sur les armes chimiques – ont souhaité que cette organisation se dote des capacités nécessaires et indispensables pour déterminer la responsabilité des attaques chimiques.

Quand nous parlons de non-respect des obligations au titre de la Convention sur les armes chimiques, de quoi s'agit-il? Parce que je crois qu'il faut mettre des réalités derrière les mots. Il s'agit de centaines de personnes qui ont subi des souffrances intolérables, atroces, du fait de l'utilisation de gaz neurotoxiques, de chlore, à grande échelle. Cette utilisation a tué de nombreuses personnes – des civils, des femmes, des enfants – mais a aussi laissé des séquelles sur des civils qui, à cause de la Syrie, auront jusqu'à la fin de leur vie les traces de

cette utilisation d'une arme intolérable et qui, jusqu'à une période relativement récente, était restée un tabou pour la communauté internationale.

Donc voilà où nous en sommes. Mon pays a poussé à la création d'un partenariat contre l'impunité d'utilisation des armes chimiques, et je crois que la conscience humaine et la conscience internationale sont là, comprennent le sens de cette démarche. Ça prendra du temps, ça prendra le temps qu'il faut, mais il est clair que, un jour ou l'autre, les auteurs de ces crimes seront traduits devant les instances compétentes, car ces crimes sont constitutifs de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité.

**M. Hallak** (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Concernant les allégations mentionnées par le représentant du régime au pouvoir aux États-Unis, nous tenons à dire que la Syrie se conforme à toutes les obligations auxquelles elle a souscrit en adhérant à la Convention sur les armes chimiques. Les questions relatives à la déclaration syrienne sont d'ordre technique et, à ce titre, débattues à La Haye.

Le représentant du régime au pouvoir aux États-Unis connaît bien les politiques de tromperie, de mensonge et de falsification qui sont menées par le Gouvernement des États-Unis. Je veux qu'il sache que nous n'avons pas oublié et n'oublierons jamais le mensonge relatif aux armes de destruction massive qui a conduit à l'invasion de l'Iraq, semant la dévastation dans notre région et favorisant la propagation d'organisations terroristes qui étaient en fait parrainées par les États-Unis. La Commission se souviendra peut-être des déclarations faites par certains responsables des États-Unis sur l'implication de leur pays dans l'appui fourni aux terroristes et même dans la création d'organisations terroristes. Il est vraiment à déplorer qu'un pays comme les États-Unis utilise des groupes terroristes pour mettre en œuvre ses plans de politique étrangère contre différents pays. Les crimes commis par les différentes Administrations des États-Unis sont si nombreux que nous ne pouvons même pas en dresser la liste. Il nous faudrait des années-lumière, et non des années ordinaires, pour leur demander des comptes pour les crimes qu'elles ont commis en tuant des innocents dans le monde entier. Quiconque a accès à Internet peut faire une recherche concernant les mensonges et les allégations que les Administrations des États-Unis ont utilisés pour lancer une agression après l'autre dans le monde entier. Il s'agit de faits qui ont été documentés par plus de citoyens américains à titre individuel que par tout autre ressortissant d'autres pays occidentaux.

S'agissant de la déclaration du représentant du régime français, son gouvernement devrait arrêter d'envoyer des experts chimiques français – et des terroristes aussi, bien sûr – aider les terroristes en Syrie. Le régime devrait enquêter sur l'ancien Premier Ministre Laurent Fabius au sujet de son implication dans l'attaque à l'arme chimique dans la Ghouta orientale.

Quant au mécanisme honteux qui a maintenant cessé d'exister, il fonctionnait sous le contrôle des États-Unis, de la France et de la Grande-Bretagne. Il a pris fin car il a manqué aux obligations attachées à ses fonctions, et même aux principes établis par lui-même. Ce n'était rien d'autre qu'un outil politique employé par ces États.

**Le Président** (*parle en anglais*) : En application de la décision de la Commission, nous allons maintenant entendre un exposé de S. E. l'Ambassadeur Knut Langeland, de la Norvège, Président du Groupe d'experts gouvernementaux des questions de vérification du désarmement nucléaire. Je souhaite la bienvenue à l'Ambassadeur Langeland à la séance. Après sa déclaration, la Commission passera dans un mode plus informel pour donner aux délégations la possibilité de poser des questions.

Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur Langeland.

**M. Langeland** (Norvège), Président du Groupe d'experts gouvernementaux des questions de vérification du désarmement nucléaire (*parle en anglais*) : Il y a trois ans, l'Assemblée générale a adopté la résolution 71/67, sur la vérification du désarmement nucléaire, dans laquelle elle a réaffirmé que la vérification, bien qu'elle ne soit pas une fin en soi, demeurerait importante pour l'instauration d'un monde exempt à jamais d'armes nucléaires. La résolution appelait à une coopération accrue entre les États afin de faire progresser la vérification du désarmement nucléaire. Le Secrétaire général y était également invité à solliciter les vues des États Membres sur la question. Enfin, le Secrétaire général y était également prié de créer un groupe d'experts gouvernementaux comptant jusqu'à 25 membres choisis selon une répartition géographique équitable, afin qu'il se réunisse à Genève en 2018 et 2019 pour un total de trois sessions de cinq jours chacune. Aux termes de la résolution, le Groupe avait pour mandat d'examiner le rôle de la vérification dans la progression du désarmement nucléaire. Plus précisément, il avait pour mission d'étudier le rôle général de la vérification du désarmement nucléaire dans l'instauration d'un monde exempt à jamais d'armes nucléaires. Il lui était également demandé de s'appuyer sur le rapport du Secrétaire général réunissant les vues

des États Membres sur la vérification du désarmement nucléaire (A/72/304), qui a paru à l'automne 2017. À la fin de l'année 2017, le Secrétaire général a choisi 25 experts gouvernementaux. La première session du Groupe s'est tenue en mai 2018, la deuxième, en novembre 2018, puis le Groupe a achevé ses travaux en avril 2019.

Deux ateliers informels ont été organisés à Wilton Park, en Angleterre, le premier pour préparer la première session du Groupe et le second, un an plus tard, dans l'optique de sa session finale. La Première Commission a entendu l'an dernier un exposé sur les travaux du Groupe (voir A/C.1/73/PV.11), et la Conférence du désarmement a également été tenue informée. La première session du Groupe nous a permis d'avoir des échanges d'ordre plus général sur la vérification du désarmement nucléaire. Les discussions ont été riches. Plusieurs participants ont insisté sur les avantages qu'il y avait à promouvoir cette vérification, tandis que d'autres ont rappelé au Groupe les risques posés par la participation d'États non dotés d'armes nucléaires aux travaux menés dans ce domaine. Certains ont affirmé qu'il était possible d'utiliser diverses techniques et méthodes pour surmonter ces difficultés. Le Groupe a également profité de présentations sur des expériences passées pertinentes. Ainsi que la Commission le verra, le rapport final (voir A/74/90) comprend un résumé, élaboré sous ma responsabilité, de l'exposé relatif à l'expérience passée en matière de vérification.

À la première session, les membres ont aussi consacré beaucoup de temps aux principes, en partant des 16 principes génériques de la vérification recensés par la Commission du désarmement en 1988 (A/51/182/Rev.1). Le Groupe a passé les principes en revue afin d'évaluer leur utilité en matière de vérification du désarmement nucléaire à la lumière de l'expérience accumulée ces 30 dernières années, et il a approfondi cet examen durant ses deuxième et troisième sessions. Les discussions ont également porté sur l'interprétation conceptuelle de la vérification du désarmement nucléaire.

À la deuxième session, en novembre 2018, nous nous sommes concentrés sur trois aspects de la vérification du désarmement nucléaire. Nous nous sommes demandé ce qui pourrait constituer une vérification efficace et adéquate, comment nous devrions y procéder, dans quelle mesure nous pouvions tirer des enseignements des expériences passées, et qui effectuerait la vérification – en nous interrogeant notamment sur les rôles et les fonctions possibles pour mener et appuyer les diverses phases de la vérification du désarmement nucléaire. Des documents de travail ont été soumis sur ces trois aspects en amont de

la deuxième session. Il convient également de noter que plusieurs d'entre eux étaient des documents conjoints établis avec la participation de membres de différentes régions. Les documents de travail ont guidé notre discussion à la session de novembre, où nous avons pu affiner encore notre interprétation conceptuelle de ce qui pourrait constituer une vérification efficace du désarmement nucléaire, ainsi que des orientations.

Toutefois, il était trop tôt pour parler de consensus. Nous avons examiné la possibilité de tirer des enseignements particuliers des expériences passées. Nous nous sommes penchés en détail sur la question de savoir quelle sorte de fonction d'appui institutionnel pourrait être requise pour la vérification du désarmement nucléaire et quels moyens seraient nécessaires. Certains membres du Groupe ont mis l'accent sur la question du renforcement des capacités dans ce contexte. Des échanges de fond ont aussi eu lieu sur la manière dont nous pourrions mieux nous préparer pour tout futur traité. Plusieurs membres ont suggéré que l'expérience du Groupe d'experts scientifiques mis en place dans le cadre du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires mériterait d'être étudiée.

La troisième session a été consacrée dans une large mesure à la préparation du rapport à l'Assemblée générale. La semaine a été mouvementée, avec deux longues séances en soirée. Je suis reconnaissant aux membres du Groupe de la souplesse dont ils ont fait preuve, acceptant de se priver de dîner et de pauses-café et de passer de longues soirées au Palais des Nations à Genève. Leur souplesse a payé. Nous sommes finalement parvenus à nous accorder sur le rapport, qui comporte trois grands volets. Le premier rend compte de l'éventail des vues exprimées au sein du Groupe. Le deuxième traite des possibles points de convergence et inclut les principes proposés. On trouve ensuite nos conclusions et, enfin, nos recommandations, et je voudrais partager avec tout le monde certains de ces résultats. Le Groupe a été en mesure d'identifier des orientations possibles pour la vérification du désarmement nucléaire et a proposé les principes ci-après, qui sont davantage des suggestions que des principes gravés dans le marbre.

Premièrement, la vérification du désarmement nucléaire doit être conforme au droit international et aux principes énoncés dans le document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement (A/S-10/2) et dans les principes de vérification de 1988 de la Commission du désarmement. Deuxièmement, les mesures de vérification du désarmement nucléaire doivent être établies par les

parties à un traité donné, lesquelles doivent toutes avoir les mêmes droits de définir les activités de vérification et d'y prendre part. Troisièmement, la vérification du désarmement nucléaire doit être conforme aux obligations juridiques internationales applicables en matière de non-prolifération, aux exigences nationales en matière de sûreté et de sécurité et à la nécessité de protéger les informations autrement sensibles. Quatrièmement, la vérification du désarmement nucléaire doit permettre de garantir que les parties s'acquittent des obligations qui leur incombent en vertu du traité concerné, tout en tenant compte de la nécessité d'utiliser de manière efficace les ressources financières, humaines et autres. De plus, les dispositions relatives à la vérification du désarmement nucléaire énoncées dans un traité donné doivent clairement établir les obligations des parties concernées. Ensuite, aucun futur régime de vérification ne saurait être discriminatoire envers l'une quelconque des parties au traité en question. Enfin, les modalités de vérification, satisfaisantes pour toutes les parties concernées, doivent être conformes aux objectifs, à la portée et à la nature des accords conclus en matière de désarmement nucléaire.

Je vais maintenant donner lecture de nos conclusions.

« Le désarmement nucléaire est une entreprise continue dont la communauté internationale doit examiner assidûment tous les aspects, en particulier la vérification.

La vérification est essentielle au processus de désarmement nucléaire et à l'avènement d'un monde exempt d'armes nucléaires.

Le rôle de la vérification dans la progression du désarmement nucléaire sera déterminé au cas par cas dans le cadre de la négociation d'accords juridiquement contraignants portant sur la question du désarmement nucléaire.

Un régime de vérification crédible et dans lequel tous les États auraient confiance est fondamental à l'avènement définitif d'un monde exempt d'armes nucléaires.

Des mesures de confiance peuvent compléter les accords de vérification du désarmement nucléaire conclus entre les parties à un traité donné » (A/74/90, p.16).

Enfin, le Groupe a recommandé que les États Membres de l'Organisation des Nations Unies et les entités compétentes des mécanismes internationaux de désarmement examinent le rapport, conformément à leurs

mandats respectifs, et que d'autres travaux se rapportant au rôle de la vérification dans la progression du désarmement nucléaire soient envisagés à la lumière du rapport.

Il n'était pas évident que le Groupe d'experts gouvernementaux pourrait s'accorder sur un rapport. Nous y sommes parvenus car nous étions tous prêts à faire les compromis nécessaires. Le Groupe a admis que la vérification du désarmement nucléaire était un processus continu et, cette semaine, un projet de résolution sur une possible suite à donner a été déposé.

*M<sup>me</sup> Mudallali (Liban), Vice-Présidente, assume la présidence.*

Je tiens aussi à faire quelques observations à titre personnel. Tout d'abord, je suis gré aux membres du Groupe d'experts gouvernementaux de leur participation constructive. Nous avons travaillé dans un bon esprit, une atmosphère collégiale, en nous appelant par nos prénoms. Vers la fin, nous avons eu une longue discussion sur la problématique femmes-hommes. Certains voulaient qu'elle soit reflétée dans le rapport, mais d'autres n'étaient pas d'accord. J'ai promis d'aborder la question dans ma présentation orale à la Première Commission. Le fait est que seuls trois pays – l'Argentine, l'Indonésie et le Mexique – avaient désigné des expertes pour le Groupe. Personnellement, j'espère que les femmes seront plus représentées dans un futur groupe d'experts gouvernementaux des questions de vérification du désarmement nucléaire. Je veux aussi dire combien j'ai apprécié l'assistance précieuse de Silvia Mercogliano, du Bureau des affaires de désarmement à Genève, des consultants Anette Schaper et Wilfred Wan, de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement, et de Jørn Osmundsen, qui a coordonné l'équipe d'appui norvégienne et me succède en tant qu'Envoyé spécial de la Norvège pour les affaires de désarmement.

**La Présidente par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole aux délégations qui souhaitent faire des déclarations ou des observations sur l'exposé que nous venons d'entendre.

**M<sup>me</sup> Wood** (Australie) (*parle en anglais*) : Je pense que le fait que le Groupe d'experts gouvernementaux des questions de vérification du désarmement nucléaire ait pu réunir un consensus sur un thème si important nous montre que travailler dans un esprit de coopération est vraiment utile pour la vérification et que nous avons encore beaucoup à faire. Je tiens aussi à remercier le Président pour ses réflexions personnelles sur l'importance de la diversité et de l'inclusion dans tout processus futur. J'ai

écouté avec beaucoup d'intérêt ses observations au sujet du renforcement des capacités et, pour ce qui est de l'avenir, je voudrais aussi entendre les vues du Président sur la manière dont nous pouvons promouvoir le renforcement des capacités pour qu'y participe un plus large éventail de pays. Un futur groupe d'experts gouvernementaux pourrait-il offrir des possibilités de promouvoir le renforcement des capacités? Par ailleurs, il est beaucoup question de l'éducation au désarmement. Je me demande comment la vérification du désarmement nucléaire pourrait alimenter le débat en sensibilisant à l'importance et à la complexité de la vérification.

**M. Belousov** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : J'ai deux questions pour le Président du Groupe d'experts gouvernementaux des questions de vérification du désarmement nucléaire, mais je tiens tout d'abord à le remercier pour la qualité de son exposé sur les travaux du Groupe, ainsi que pour le rapport de celui-ci (A/74/90) et les recommandations qui y figurent.

Ma première question tient au fait que, durant les discussions sur cette initiative, la Fédération de Russie avait exprimé à plusieurs reprises sa préoccupation quant à la possibilité que des informations sensibles puissent être transmises à des États non dotés d'armes nucléaires ou qu'il y ait potentiellement des fuites, ce qui contreviendrait aux articles I et II du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Il serait intéressant que le Président nous indique si cette question a été abordée par le Groupe et, le cas échéant, quelles recommandations ou mesures ont été proposées pour éviter de tels scénarios. C'est ma première question.

Ma deuxième question – et je m'excuse de prendre autant de temps – concerne un des grands principes de la vérification nucléaire mentionné dans le rapport. Je vais le lire en anglais.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

« Les mesures de vérification du désarmement nucléaire doivent être établies par les parties à un traité donné » (A/74/90, par. 38).

(*l'orateur reprend en russe*)

En outre, il est dit dans les conclusions du rapport que

(*l'orateur poursuit en anglais*)

« [I]e rôle de la vérification dans la progression du désarmement nucléaire sera déterminé au cas par cas dans le cadre de la négociation d'accords juridiquement contraignants » (*ibid.*, par. 39).

(*l'orateur reprend en russe*)

Dans le projet de résolution proposé par nos collègues norvégiens à l'appui des travaux du Groupe d'experts gouvernementaux, il est reconnu que

(*l'orateur poursuit en anglais*)

la vérification n'est pas un but en soi.

(*l'orateur reprend en russe*)

Tout ce qui précède pose donc la question probablement légitime de savoir ce que les futurs groupes d'experts gouvernementaux feront précisément, en termes concrets, étant donné qu'à l'heure actuelle il n'existe pas de nouveaux accords de désarmement nucléaire et qu'aucune négociation en ce sens n'a lieu.

*Le Président assume de nouveau la présidence.*

Peut-être le Président du Groupe d'experts peut-il, fort de son expérience et des informations dont il dispose sur les discussions qui se sont tenues, nous donner son opinion sur ce qu'un nouveau groupe d'experts gouvernementaux pourrait faire d'un point de vue pratique.

**M. Gabriëlse** (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : En premier lieu, je tiens à remercier l'Ambassadeur Langeland de son exposé et, surtout, de la manière dont il a dirigé le Groupe d'experts gouvernementaux des questions de vérification du désarmement nucléaire. Nous avons beaucoup apprécié ses orientations tout au long du processus, qui a abouti à un rapport de fond approuvé par consensus (voir A/74/90). Un expert des Pays-Bas a pris part au Groupe, et nous jouons un rôle actif dans diverses autres initiatives touchant la vérification du désarmement nucléaire. Dans ce contexte, nous avons eu l'honneur d'accueillir aux Pays-Bas cette année une réunion du Partenariat international pour la vérification du désarmement nucléaire. La vérification est un élément crucial de tout processus de désarmement nucléaire et le rapport du Groupe représente à cet égard une contribution importante. Nous encourageons toutes les délégations à en prendre dûment connaissance, en particulier ses conclusions et recommandations, que le Président du Groupe a citées plus tôt, ainsi que les points de convergence qui y sont recensés. Tout cela constitue un point de départ important pour les travaux futurs.

Je voudrais aussi en profiter pour poser au Président du Groupe deux questions sur les futures mesures à prendre en faveur de la vérification du désarmement nucléaire. Premièrement, quels sont selon lui les principaux domaines sur lesquels le prochain groupe d'experts gouvernementaux devrait se concentrer, en faisant fond sur ce qui a déjà été

fait? Deuxièmement, à quels problèmes techniques le prochain groupe pourrait-il s'attaquer?

**M. Hassan** (Égypte) (*parle en anglais*) : Je tiens moi aussi à saisir cette occasion pour remercier l'Ambassadeur Langeland de son exposé très éclairant et le féliciter, et avec lui le Groupe d'experts gouvernementaux des questions de vérification du désarmement nucléaire, d'avoir su réunir un consensus sur ce rapport important (voir A/74/90).

Si nous comprenons parfaitement qu'il a été particulièrement difficile de parvenir à un consensus, nous sommes néanmoins préoccupés par la possibilité que cela se soit fait au prix du niveau d'engagement exprimé dans le rapport quant au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et à l'objectif du désarmement nucléaire en lui-même. Je voudrais expliquer pourquoi nous pensons que tel est le cas. Inutile de dire que nous sommes parfaitement conscients que les intentions étaient bonnes, mais il y a peut-être eu des conséquences involontaires au fait de réunir le consensus reflété dans le texte. Nous avons soigneusement lu le rapport et nous voudrions formuler quelques observations au sujet de son contenu.

Hormis une note de bas de page indirecte et pratiquement insignifiante qui mentionne de manière ambiguë les résultats de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, il n'est fait aucune référence au TNP ni à son article VI. Au lieu de cela, dans plusieurs paragraphes – par exemple, les paragraphes 20 et 28, les auteurs soulignent que de nouveaux traités sont nécessaires à la promotion d'un désarmement nucléaire vérifiable. À cet égard, nous soulignons qu'à l'article VI du TNP il est question de mesures efficaces pour le désarmement nucléaire et non de la conclusion de nouveaux traités. De plus, le rapport contient un paragraphe superflu, le paragraphe 6, où il est dit que les avis ont divergé « sur la question de savoir si la situation actuelle en matière de sécurité favorisait ou, au contraire, freinait la progression du désarmement nucléaire ». Nous estimons que ce paragraphe n'a pas lieu d'être, et l'on pourrait arguer du fait qu'il sort du mandat du Groupe d'experts gouvernementaux, qui a été chargé d'examiner la vérification du désarmement nucléaire, non de juger si les conditions de sécurité étaient ou non propices au désarmement nucléaire.

En outre, l'accent mis sur la question de la nécessité d'un groupe d'experts techniques ou scientifiques et les aspects tels que le renforcement des capacités ne tient pas compte du vaste réservoir de connaissances et d'expertise disponible grâce à des décennies de garanties et de vérification par l'Agence internationale de l'énergie

atomique (AIEA) et d'autres arrangements et expériences bilatérales et unilatérales. La comparaison avec les 20 années de travaux du Groupe d'experts scientifiques sur le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires fait l'impasse sur la différence fondamentale qui existe entre le fait de vérifier que des matières fissiles ne sont pas détournées pour des activités de militarisation et celui de vérifier si une explosion nucléaire expérimentale a eu lieu, sur quoi la communauté internationale ne savait que très peu dans les années 70, quand le Groupe d'experts scientifiques a été créé.

Nous devrions citer les expériences exemplaires que représente la décision courageuse prise par l'Afrique du Sud et plusieurs anciennes républiques de l'Union soviétique, et même les réductions unilatérales et bilatérales entreprises en vertu du TNP et du Traité sur la réduction des armes stratégiques. Ces initiatives montrent qu'on peut procéder à un désarmement nucléaire vérifiable sans qu'il y ait besoin d'adopter de nouveaux traités. Nous devrions nous rappeler le rôle du système de garanties de l'AIEA et le fait que l'article III.B.1 du Statut de l'AIEA dispose expressément que l'Agence est chargée de réaliser un désarmement universel garanti. Nous pouvons également citer l'exemple du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, qui a fixé une condition d'adhésion au Traité qui repose sur les accords de garanties généralisées comme prescription minimale. Nous devrions aussi mentionner le rapport de 2018 du Groupe d'experts de haut niveau chargé de l'élaboration d'un traité interdisant la production de matière fissiles (voir A/73/159), où figurait l'option d'un retrait des matières fissiles des programmes de militarisation sous le régime des garanties de l'Agence. Il s'agit d'une option énoncée dans un rapport approuvé par l'Assemblée générale, qui mérite à ce titre d'être prise en considération.

Selon nous, le rapport du Groupe d'experts gouvernementaux peut amener à conclure implicitement que le désarmement nucléaire ne progresse pas ou qu'il ne peut pas aller de l'avant en raison d'un manque d'expertise technique ou d'accords multilatéraux sur la vérification. Cela pourrait en soi créer un nouvel obstacle sur la voie du désarmement nucléaire. Nous sommes convaincus que les entraves au désarmement nucléaire sont davantage politiques que techniques.

Je veux assurer à l'Ambassadeur Langeland que nous sommes vraiment reconnaissants de l'effort que représente le rapport. Nous avons seulement quelques réserves. Nous estimons que son contenu aurait pu être plus équilibré. Nous entendons par conséquent soumettre au Secrétaire

général nos observations par écrit, et nous appuyons totalement les initiatives visant à renforcer les capacités et les connaissances de la communauté internationale en ce qui concerne les aspects techniques d'un désarmement nucléaire vérifiable. Nous croyons juste que les travaux devraient avant visés à fournir des orientations à propos du rythme auquel les ogives nucléaires pourraient être démantelées une fois que tel ou tel État en a pris la décision politique, et du délai qu'il faut pour que les matières fissiles utilisées dans ces ogives ou à d'autres fins de militarisation soient placées sous des garanties fiables.

**M. Liddle** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je suis très reconnaissant à l'Ambassadeur Langeland pour son exposé extrêmement utile et sa présidence experte du processus. J'estime que le rapport du Groupe d'experts gouvernementaux des questions de vérification du désarmement nucléaire (voir A/74/90) et plus encore les débats du Groupe sont une excellente contribution à la littérature sur cette question et nous ont vraiment fait progresser, même si bien sûr il reste beaucoup à faire.

Clairement, la vérification est un défi majeur, sur le plan tant politique que technique, dans notre action. Toutefois, elle est absolument cruciale si nous voulons parvenir à un monde sans armes nucléaires. Qu'elle passe par des traités ou des mesures unilatérales ou bilatérales, la vérification de l'absence d'armes nucléaires est essentielle. S'il est certainement vrai que la difficulté varie d'un instrument à l'autre et d'un processus à l'autre et qu'il faudrait donc agir au cas par cas, il est tout à fait utile que nous envisagions des pratiques et techniques dont les négociateurs puissent s'inspirer quand ils négocient ces processus. Il est également juste de dire que les processus doivent être transparents et inclusifs, car les États dotés d'armes nucléaires tout comme ceux qui n'en possèdent pas doivent avoir confiance dans leur caractère irréversible et vérifiable. Je pense qu'il est donc très important que nous ayons des processus qui fassent participer un large éventail d'acteurs.

Il y a bien évidemment beaucoup d'autres processus en cours dans le domaine de la vérification. Le Royaume-Uni est fier de faire partie du Partenariat international pour la vérification du désarmement nucléaire, ainsi que du Partenariat quadripartite de vérification nucléaire, avec la Norvège, la Suède et les États-Unis, y compris notre exercice de vérification Operation Letterpress. Les exercices de vérification du désarmement nucléaire français et allemand sont également une contribution importante. Il est par conséquent bon et légitime qu'il existe à l'ONU un processus qui rassemble un plus large groupe de participants et fasse bénéficier les Nations Unies de cette expérience. Néanmoins, une des questions que j'ai pour le Président du Groupe d'experts gouvernementaux, dans la perspective enthousiaste de nouveaux processus et dans l'espoir que le projet de résolution sur les processus de suivi sera adopté avec un vaste appui, est de savoir comment un futur processus de l'ONU pourra s'inspirer de l'expérience de processus externes tels que le Partenariat international ou le Partenariat quadripartite et son Operation Letterpress. Je souscris également à ce que la représentante de l'Australie a dit à propos du renforcement des capacités, car il s'agit là aussi d'un domaine important pour les travaux à venir.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Conformément à la pratique établie à la Commission, je vais maintenant suspendre la séance pour donner aux délégations la possibilité de poursuivre notre discussion dans un cadre informel.

*La séance, suspendue à 17 h 40, est reprise à 17 h 50.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Nous sommes arrivés au bout du temps dont nous disposons pour la séance de ce jour. La prochaine séance de la Première Commission se tiendra le lundi 21 octobre à 10 heures dans cette salle de conférence, et nous poursuivrons notre examen des questions d'organisation.

*La séance est levée à 17 h 55.*